

## VILLE DE LAMBRES LEZ DOUAI

### CHARTRE « COMMUNE-HANDICAP »

#### Présentation des objectifs

La chartre a été travaillée avec les élus, et en concertation avec les associations locales : l'association « A deux mains », l'association « Maux pour mots » « l'antenne de l'Association Française de Myopathie et le Centre d' Aide par le Travail de Lambres lez Douai.

Elle a été soumise à l'ensemble des associations porte-parole du Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés au niveau régional.

**Objectifs de l'Association A deux mains :** Son objet est de faciliter la communication avec les malades et les handicapés. Elle renseigne, forme et informe à la méthode de la Communication Facilitée : séances d'initiation et d'information et ateliers d'entraînement. Elle a tenu un stand au salon régional « Handicap et Dépendance » au Grand Palais à Lille.

Personnes concernées : les enfants, les adultes, les personnes âgées présentant des troubles de la communication : autiste, trisomiques, déficients mentaux, polyhandicapés, traumatisés crâniens, malades d'Alzheimer, personnes dans le coma...

**Objectifs de l'Association Maux pour mots :** Association de parents d'enfants présentant des troubles autistiques, ayant pour but d'organiser diverses manifestations afin de promouvoir l'association et de récolter des fonds, faciliter l'intégration des enfants dans la vie sociale et d'organiser pour eux des activités ludiques et récréatives.

**Objectifs de l'antenne de l'Association Française de Myopathie :** En finir avec les maladies neuromusculaires. Aider à résister à la maladie évolutive :

- en compensant les fonctions atteintes par la maladie
- en donnant accès à des soins compétents et de qualité
- en développant la génétique médicale et la connaissance de l'ensemble des maladies génétiques

Chaque année, un Téléthon est organisé en décembre au profit de l'association. Montant des dons récoltés en 2003 : **12 450 €**

Depuis mars 2001, nous avons engagé des actions et des aménagements que nous souhaitons développer, les voici :

- Passage à l'Euro ; formation spécifique pour les non-voyants
- Mise à disposition à la bibliothèque municipale de livre-cassette pour les non voyants
- Attention personnalisée pour tous les handicapés au moment de Noël

- Soutien administratif et financier personnalisé pour l'aménagement du logement
- Repas livrés à domicile pour les personnes qui en font la demande
- Schéma de circulation pour Personne à Mobilité Réduite avec aménagement de bordures abaissées, pose de potelets...
- Places de stationnement réservé aux handicapés
- Accessibilité aux établissements publics et religieux (mairie, église, centre social, maison des jeunes, salle des fêtes)
- Participation active à la mise en place d'une Unité Pédagogique d'Intégration au sein du collège de Lambres lez Douai
- Participation active au sein du syndicat des transports du Douaisis pour rattraper le retard dans le douaisis et permettre des transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Participation active au sein du Syndicat Intercommunal de l'Enfance Inadaptée
- 6 % du personnel communal a un handicap
- Toutes les actions du Contrat Enfance sont ouvertes aux enfants ayant un handicap jusqu'à l'âge de 6 ans (halte garderie, éveil musical et en projet la structure Multi-accueil, l'atelier psychomotricité).
- Information sur les associations ayant trait au handicap dans le bulletin municipal « Lambres Infos », à l'accueil de la mairie, au CCAS
- Soutien financier annuel à l'Association des Paralysés de France, Association contre la Myopathie, Association pour la lutte contre la Mucoviscidose, Comité régional Handisport, Association des Parents d'enfants déficients auditifs, Association Sclérose en plaques, Association Les Papillons blancs de Douai, Association Valentin Hatty, Association Autre Regard, Association Horizon Lumière.

Tous nos nouveaux projets s'appuieront sur cette charte. Les bailleurs sociaux seront destinataires de la charte pour prévoir dans les nouveaux lotissements des logements adaptés.

Les partenaires de la ville dans le développement de l'urbanisme et de diverses structures seront aussi sensibilisés pour la prise en compte des objectifs de la charte.

La municipalité a mis l'intégration et l'insertion des personnes handicapées dans les premiers rangs de ses priorités.

Anne-Marie MOLLET  
Adjointe à l'Action Sociale

## Charte commune handicap

La commune de LAMBRES lez DOUAI ( 4900 habitants) souhaite signer la charte commune handicap.

Elle a pour cela élaboré un certain nombre d'objectifs en concertation avec les associations locales qu'elle a soumis aux associations signataires de la charte au niveau national.(voir document joint)

Ces objectifs recouvrent la quasi totalité des points figurant dans la charte nationale.

Une signature officielle en présence du président de l'AMF, de Madame Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, des associations locales ainsi que des représentants des associations signataires de la charte nationale, permettrait de promouvoir la charte et de démontrer qu'elle concerne toutes les communes, y compris les petites et pas seulement les villes qui sont supposées avoir plus de moyens financiers comme cela nous avait été reproché par certains maires ruraux.

Monsieur. Martial VANDEWOESTYNE , maire de LAMBRES lez DOUAI est favorable à cette idée

La chargé des relations avec la parlement a confirmé qu'à priori cette proposition rentrait tout à fait dans la mission de madame MONTCHAMP.